

INFOS PRATIQUES



Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

www.ardeche.fr

www.asn.fr

www.anccli.fr

www.ardeche.pref.gouv.fr

www.irsn.fr

Contacts

CNPE de Cruas-Meyssse
BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse
tél. 04 75 49 30 00

Asn – Division Rhône-Alpes/Auvergne
5 place Jules Ferry
69006 Lyon
tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche
Service interministériel
de défense et de protection civile
5, rue Pierre Filliat
BP 721
07007 Privas cedex
tél. 04 75 66 50 24
Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
07007 Privas
tél. 04 75 66 77 92
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr

Drone / Cruas-Meyssse échappe aux drones

Leur vrombissement, au-dessus de 19 centrales nucléaires de l'hexagone, a intrigué, voire inquiété. Les drones ont défrayé la chronique au cours de l'automne 2014. Même si concernant la centrale de Cruas-Meyssse, aucun survol n'a été détecté, la Cli du 5 décembre 2014 a tenu à aborder le sujet. Une certitude : Greenpeace a démenti toute implication dans ces événements comme l'a rappelé Pascal Terrasse, président de la Commission locale d'information. Aucune organisation n'a d'ailleurs revendiqué ces actes. Rappelons que tout survol d'une centrale nucléaire est interdit dans un périmètre de cinq kilomètres et à moins de 1 000 mètres d'altitude. Christophe Chanut a souligné « *qu'en cas de chute d'un drone, les risques pouvaient porter sur une perte de l'alimentation des réseaux suite à une destruction d'une partie de ces équipements. En aucune façon, la sécurité nucléaire des centrales survolées n'a été engagée* ». L'Asn, par la voix d'Olivier Veyret, a confirmé que les drones en question avaient une capacité de charge limitée et sans visée destructrice.



Les drones qui ont survolé certaines centrales nucléaires étaient inoffensifs.

Dosimètre / Pour réguler le flux

Élu de Saint-Lager-Bressac, Sylvain Ascari s'est déclaré surpris lors d'une visite au Cnpe de Cruas-Meyssse « *par l'absence de dosimètres disponibles. J'ai dû attendre qu'un intervenant sortant de la zone m'en fournisse un. Est-ce normal ?* ». En réponse, Christophe Chanut, directeur de la centrale de Cruas-Meyssse, a précisé « *que le nombre de dosimètres restreint est un moyen pour limiter le flux des personnes à l'intérieur des zones contrôlées* ».

Transition énergétique / 19 réacteurs dans le collimateur de la loi

M. Montiel, délégué CGT au Cnpe de Cruas-Meyssse, a demandé des précisions sur la fermeture –à terme– de 19 réacteurs nucléaires tel que le prévoit le projet de loi relatif à la transition énergétique. « *On ne connaît pas le nom des sites à ce jour*, lui a affirmé Pascal Terrasse. *Selon le projet de loi, les fermetures de réacteurs se feront sur proposition de l'Autorité de sécurité nucléaire* ».

Une visite décennale est un moment important dans la vie d'un réacteur. L'exploitant réalise une vérification complète de son installation, sous la houlette de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les contrôles effectués lors d'une visite décennale sont de 3 niveaux :

- l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal de refroidissement, élément essentiel du réacteur ;
- le contrôle de la cuve du réacteur : ce contrôle s'effectue au moyen de la machine d'inspection en service ;
- l'épreuve d'étanchéité de l'enceinte du bâtiment réacteur (enceinte de confinement) et la vérification de son état.

En outre, la visite décennale doit comporter un réexamen de sûreté, c'est-à-dire - un examen de conformité du réacteur par rapport à ses référentiels de sûreté et une réévaluation des critères de sûreté prenant en compte les évolutions des règles ainsi que le retour d'expérience.

Ces visites décennales sont des étapes fondamentales dans la connaissance précise de l'état des réacteurs et dans l'analyse de la capacité d'Edf à poursuivre leur exploitation.

Sur le Cnpe de Cruas-Meyssse, ces troisièmes visites décennales (la construction du Cnpe a démarré en 1984) ont débuté en 2014 et se poursuivront jusqu'en 2017.

Compte tenu de l'importance de cette étape, j'ai souhaité que les membres de la Cli soient associés à cette démarche : il leur sera donc proposé à l'occasion de la visite décennale du réacteur 1 de découvrir l'utilisation des outils de contrôle notamment ceux de la cuve du réacteur. Les membres de la Cli qui y participeront, pourront donc suivre en temps réel les processus de contrôle aux côtés des inspecteurs de l'Asn et des agents Edf.

Pascal Terrasse

Président de la Cli de Cruas-Meyssse,
Député et conseiller général de l'Ardèche

La Cli* de
Cruas-Meyssse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS

n°10



Le public lors de la séance de la Cli du 5 décembre 2014 à Meyssse

Actualités / Générateurs de vapeur : ils seront entreposés sur site

Les générateurs de vapeur, d'une durée de vie d'une trentaine d'années, sont peu à peu remplacés au CNPE de Cruas-Meyssse. Les conditions de leur entreposage et de leur recyclage ont fait l'objet de discussions.

La question des générateurs de vapeur ne laisse pas insensibles les membres de la Commission locale d'information (voir les numéros précédents de la lettre d'information de la Cli).

La réunion du 5 décembre fut l'occasion d'aborder de nouveau le sujet en tirant le bilan de leur remplacement au sein de l'unité n°4. Un remplacement essentiel tant il est vrai que les tubes des générateurs de vapeur, s'ils sont obstrués, peuvent occasionner des fuites entre le circuit primaire et le circuit secondaire. « *L'ensemble des générateurs de vapeur de la centrale de Cruas-Meyssse devra être changé avant 2024* », indique Olivier Veyret, adjoint au chef de division de l'Asn Auvergne Rhône-Alpes.

Faible contamination

Entreposés et confinés dans un bâtiment étanche jusqu'à l'arrêt de l'exploitation du CNPE, les matériaux déposés feront l'objet de contrôles radiologiques réguliers. Vigilante, l'Asn juge « *faible le risque de contamination en raison de l'épaisseur des murs du bâtiment d'entreposage. Pour autant les générateurs de vapeur n'ont pas vocation à rester sur le site. Nous souhaitons qu'une filière de recyclage soit mise en place* » affirme Olivier Veyret.

Suite de l'article page 2 >

* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.



La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département - 07007 Privas
tél. 04 75 66 77 92
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr

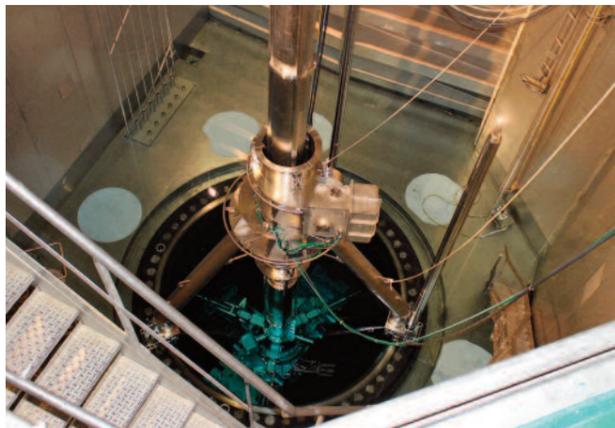
Crédits photos : Thierry Guerraz / Matthieu Dupont /
CNPE Cruas-Meyssse / CG 07
Mise en page : Pascal Challier

> Suite de l'article de la page 1

Un point qui a fait débat... Paul Savatier, Maire de Saint Vincent-de-Barrès, s'interroge sur le traitement qui sera appliqué aux générateurs à l'issue des entreposages. « Des travaux se poursuivent pour trouver les moyens techniques adéquats et donc les filières de traitement adaptées. On s'oriente plutôt vers la solution de fonte du métal des équipements usagés. Métal qui pourrait alors être réutilisé dans l'armature de béton en milieu nucléaire » a précisé M. Moreau du CNPE de Cruas-Meyssse, Christophe Chanut soulignant que des études visant à diminuer la radioactivité des générateurs usés étaient en cours et précisant que les tubes des générateurs nouvelle génération devraient moins souffrir d'obturation.

Les autres arrêts

Si la visite décennale implique un check-up complet des installations, d'autres arrêts de tranches sont programmés une année sur deux : un arrêt de 35 jours pour rechargement du combustible et une visite partielle de 60 jours qui porte sur le renouvellement du combustible, un programme de maintenance et des modifications de l'installation.



Le « robot » en action au sein de la cuve.

Point technique / Visite décennale du réacteur n°3 : bilan provisoire

La visite décennale du réacteur numéro 3, l'un des quatre premiers réacteurs ⁽¹⁾ à être examiné par les inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire ⁽¹⁾, est achevée. C'est l'heure des premiers bilans.

Mise à l'arrêt le 19 juillet 2014, cette unité de production a fait l'objet d'une attention toute particulière sur trois éléments fondamentaux :

- **l'enceinte du bâtiment** avec un test d'étanchéité et de résistance mécanique réalisé entre le 12 et le 16 octobre 2014. Il s'agissait de porter la pression interne à 5 fois la pression atmosphérique pour simuler les conditions atteintes en cas d'accident ;
- **l'inspection de la cuve**, accomplie entre le 22 septembre et le 1^{er} octobre 2014, par un « robot » qui contrôle l'intégrité de l'ensemble des soudures et la qualité du revêtement de la cuve. Grammagraphie, ultrason et examen télévisuel sont les trois techniques employées ;
- **l'épreuve hydraulique du circuit primaire** soumis à une pression de 206 bars, soit 1,3 fois la pression normale d'exploitation (155 bars), le circuit primaire est inspecté, durant deux heures, pour en vérifier l'intégrité et pour contrôler l'absence de fuites sur les zones sensibles.

Le bilan de l'épreuve hydraulique laisse apparaître de faibles fuites entre la partie primaire et la partie secondaire des générateurs de vapeur : « Nous surveillons ces fuites comme "le lait sur le feu" car elles peuvent être source de rejets », a noté Olivier Veyret, « nous sommes intraitables sur cette question. Cela nous conduira à des contrôles complémentaires des tubes des générateurs de vapeur en 2016 ». En 2006, les quatre réacteurs avaient déjà dû être arrêtés à cause de cette anomalie récurrente.

Globalement, l'Asn estime la visite satisfaisante mais relève que sur les dix événements significatifs pour la sûreté, huit concernent un manque de qualité dans les opérations d'exploitation et de maintenance : « Malgré les efforts fournis par le Cnpe de Cruas-Meyssse, ces secteurs restent encore perfectibles », indique Olivier Veyret. Au total, une trentaine de modifications ont été demandées à Edf, représentant environ 30 millions d'euros d'investissement.

Le verdict de l'Asn tombera d'ici quelques mois. Deux hypothèses : l'Agence se prononcera sur la poursuite du fonctionnement du réacteur pour 10 ans supplémentaires ou imposera des prescriptions supplémentaires à l'exploitant.

1) Les visites décennales des autres réacteurs s'étaleront jusqu'en 2017 : l'unité n°1 en 2015, l'unité n°4 en 2016 et l'unité n°2 en 2017.

Radioactivité / La Criirad se penche sur les transports

Chaque année, 135 000 colis de substances radioactives, dont 38 000 issus de l'industrie nucléaire, transitent en Rhône-Alpes par route ou par réseau ferroviaire. La Criirad, à travers une étude, s'intéresse de près à la question.

Au nom de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad), Julien Syren, ingénieur, a présenté une intéressante étude sur le transport des substances radioactives en Rhône-Alpes. Ce n'est pas la première fois que l'association attire l'attention sur ce problème. Elle mène depuis 20 ans des campagnes de mesures pour tenter de connaître l'impact des rayonnements ionisants. Un exemple ? Des relevés autour d'un convoi de combustibles irradiés à la gare de triage de Sibelin (Rhône) : à 50 mètres du convoi, le flux de photons gamma (SPP2) était 40 fois supérieur au rayonnement naturel alors que le débit de dose neutrons (LB6411), mesuré à 3,5 mètres du convoi, se révélait 170 fois supérieur au rayonnement naturel. Voilà de quoi alimenter le débat.

Revoir la réglementation

Interrogées, l'Asn et Edf Cruas-Meyssse ont répondu ne pas disposer de statistiques et de mesures relatives à l'exposition des rayonnements par les transports. D'où l'interpellation de la commission indépendante : « Il conviendrait, dit-elle, de réaliser des études d'impact pour que les citoyens sachent exactement à quels rayonnements ionisants ils peuvent être exposés ».

La Criirad estime urgent de revoir la réglementation relative aux transports de substances radioactives « qui, note Julien Syren, autorise un débit de dose d'irradiation externe deux fois supérieur aux normes sanitaires générales ». Davantage de clarté et d'informations, c'est également ce que réclame la Criirad. L'association suggère –par exemple– de publier chaque mois dans « Recto-Verso », la lettre d'information de la centrale de Cruas-Meyssse, la quantité de déchets qui entrent et sortent du site. Réponse d'Edf : « Communiquer des informations de ce type serait susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes ».

L'Asn, pour sa part, précise qu'elle a organisé en 2010 une sensibilisation aux risques auprès des transporteurs. Les services de gendarmerie et des douanes ont par ailleurs effectué des contrôles à l'issue desquels l'Agence a observé que « l'essentiel des transports concerne des petits équipements issus des traitements de radiothérapie ».



Convoi ferroviaire de substances radioactives (© Criirad)



Julien Syren, ingénieur Criirad, lors de son intervention devant les membres de la Cli.

Visite programmée pour la Cli

En septembre dernier, les nouveaux élus de la Commission locale d'information avaient été conviés à une visite du Cnpe de Cruas-Meyssse. À la demande de Pascal Terrasse, une autre visite est programmée en 2015 au moment de la visite décennale du réacteur n°1. L'occasion de découvrir comment sont utilisés certains outils technologiques, notamment le robot dédié à l'observation de la cuve, et de quelle manière travaillent les inspecteurs de l'Asn.

